

REVISION DU P.L.U. DE CARBONNE – 31

<p>COMPTE RENDU DE LA 8^{ème} REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2006</p>
--

ORDRE DU JOUR : sixième réunion thématique en vue de l'élaboration du PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

I- Retour sur la réunion précédente

Mr Bros revient sur le compte-rendu de la réunion précédente. Deux précisions sont notées. Il est validé par la commission d'urbanisme.

Le bureau d'études représente le plan de travail reprenant les conclusions de la réunion précédente. La commission d'urbanisme devra valider ce plan à la réunion interne du 12 septembre.

Les superficies approximatives de chaque secteur existant ou projeté sont données dans le tableau ci-dessous :

SUPERFICIES DES SECTEURS EXISTANTS ET PROJETES	
2 zones de gravières au Nord de l'autoroute	57.25 ha
	34.17 ha
nouvelle zone de gravière sur Cazeneuve	79.7 ha
TOTAL GRAVIERES	171.12 ha
pôle d'activités de Bourjaquet	5.97 ha
zone industrielle du Naudon	63.2 ha
zone d'activités de Dupau	10.44 ha
Extension de la Zone d'Activités de Dupau	7.23 ha
Zone d'activités d'Activestre	16.06 ha
extension de la zone d'activités d'Activestre vers l'échangeur 27	21.05 ha
l'extension de la zone d'activités d'Activestre vers St Michel	32.23 ha
Future zone d'activités autour de l'échangeur 26, plaine du Thouet	43.43 ha
TOTAL ZONES D'ACTIVITES	199.61 ha
lac de pêche et aire de loisirs	40.73 ha
déchetterie et zone d'enfouissement	6554 m ²
ancienne gravière de St Michel - secteur d'enfouissement	25.19 ha
zone verte « tampon » autour de la future gravière	64.92 ha
Zone naturelle (lac) concomitante à Activestre	17.25 ha

Mr Bros demande si le calendrier n'est pas trop serré. Mme Frauciel indique que, si d'autres réunions sont nécessaires, elles seront programmées. Mr Contreras pense qu'il faut conserver ce rythme de réflexion pour avancer.

Le cahier des charges faisait état de l'élaboration d'un questionnaire pour concerter la population. Une trame de questionnaire est jointe au présent compte-rendu afin que la commission d'urbanisme puisse en débattre le 12 septembre.

La commission souhaite que l'ordre du jour soit précisé avant chaque réunion. Mlle Beau précise que celui-ci est indiqué, à chaque fois, en conclusion sur le compte-rendu de la réunion précédente.

Concernant le diagnostic élaboré par la chambre d'agriculture, Mme Martin précise qu'il est en cours d'actualisation. Il sera communiqué au bureau d'études dès réception en Mairie.

II- Les enjeux en terme de développement urbain : réserves foncières et de programmation d'équipements publics

D'après Mr Turrel, un rééquilibrage cohérent de la répartition des équipements passe par l'aménagement d'un pôle sur La Terrasse (nouveau groupe scolaire par exemple). Un tel emplacement éviterait d'augmenter les flux déjà saturés du centre et de la route de Toulouse.

Mr Contreras pense au contraire qu'il serait imprudent de positionner un pôle d'équipement sur La Terrasse. Ce secteur est déjà partiellement enclavé avec la Garonne et la voie ferrée. Le risque est de voir le trafic augmenter sur la route de la zone d'activités de Naudon (chemin de St Laurent qui sert déjà de raccourci entre la Terrasse et l'échangeur 26) ; un tel trafic n'est pas souhaitable dans une zone de circulation fréquentée par des poids lourds etc...

Le réaménagement et le prolongement du chemin de l'industrie pourraient offrir une alternative pour accéder au hameau sans passer par le centre.

Mr Contreras pense qu'il est important, qu'à la prochaine réunion en interne, la commission d'urbanisme se positionne sur trois points précis, directement liés entre eux :

- le devenir des zones non bâties insérées dans le tissu existant,
- le positionnement de la future station d'épuration,
- le positionnement du futur groupe scolaire.

Mme Frauciel rappelle que le premier travail est de finaliser les axes majeurs du PADD (orientations générales). Un travail plus précis suivra sur les secteurs à développer: des schémas définiront les principes d'accès, de desserte, d'aménagement d'espaces publics...sur les zones d'urbanisation future.

La prochaine réunion est fixée au 19 septembre à 18H00. Elle permettra de revenir sur les choix de la commission d'urbanisme en terme de réserves foncières, de programmation d'équipements et de zone d'urbanisation future.

Fait à Toulouse, le 6 Septembre 2006

Pour l'Atelier Sol et Cité,

Caroline BEAU